



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19451
26 janvier 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 JANVIER 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les violations du droit international commises par les forces des Etats-Unis dans le golfe Persique sous la forme d'entraves à l'évolution des avions de patrouille maritime iraniens volant au-dessus des eaux internationales et des eaux territoriales iraniennes et d'interceptions des avions de patrouille iraniens par les avions militaires des Etats-Unis. La liste de ces violations est jointe en annexe.

Je vous saurais gré de faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Directeur général aux affaires
internationales et Représentant
permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

ANNEXE

Avertissements adressés aux avions de patrouille maritime
iraniens par les navires des Etats-Unis

1. Le 12 novembre 1987 à 11 h 30, un navire américain à la position 24° 33' N et 58° 00' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien à la position 24° 42' N et 57° 46' E de ne pas voler plus près du navire.
2. Le 16 novembre 1987 à 15 h 12, un navire américain à la position 24° 10' N et 59° 10' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien à la position 24° 23' N et 58° 56' E de ne pas voler plus près du navire.
3. Le 17 novembre 1987 à 10 heures, un navire américain a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien à la position 26° 14' N et 54° 20' E de ne pas voler plus près du navire.
4. Le 17 novembre 1987 à 16 heures, un navire américain à la position 25° 40' N et 56° 55' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien de ne pas voler plus près du navire.
5. Le 17 novembre 1987 à 16 h 10, un navire américain à la position 25° 40' N et 57° 05' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien de ne pas voler plus près du navire.
6. Le 17 novembre 1987 à 15 h 36, un navire américain à la position 25° 28' N et 57° 13' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien volant à la position 25° 36' N et 57° 40' E, au-dessus des eaux territoriales iraniennes, de ne pas voler plus près du navire.
7. Le 19 novembre 1987 à 9 h 55, un navire américain à la position 24° 00' N et 58° 35' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien à la position 24° 28' N et 58° 27' E de ne pas voler plus près du navire.
8. Le 19 novembre 1987 à 16 h 30, un navire américain à la position 25° 45' N et 55° 20' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien volant à la position 26° 29' N et 55° 36' E, au-dessus des eaux territoriales iraniennes, de ne pas voler plus près du navire.
9. Le 27 novembre 1987 à 10 h 10, un navire américain à la position 24° 46' N et 60° 56' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien à la position 25° 05' N et 60° 07' E de ne pas voler plus près du navire.
10. Le 28 novembre 1987 à 9 h 44, un navire américain à la position 24° 47' N et 58° 27' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien à la position 25° 00' N et 58° 49' E de ne pas voler plus près du navire.
11. Le 28 novembre 1987 à 15 h 5, un navire américain à la position 26° 14' N et 55° 54' E a averti le pilote d'un avion de patrouille maritime iranien à la position 26° 15' N et 56° 40' E de ne pas voler plus près du navire.

Interception d'avions de patrouille maritime iraniens
par des avions américains

1. Le 26 novembre 1987 à 9 h 52, deux avions F-18 américains à la position 24° 49' N et 59° 52' E ont intercepté un avion de patrouille maritime iranien.
2. Le 27 novembre 1987 à 9 h 47, deux avions F-18 américains à la position 24° 47' N et 59° 02' E ont intercepté un avion de patrouille maritime iranien.
3. Le 27 novembre 1987 à 9 h 55, deux avions F-18 américains à la position 24° 47' N et 59° 25' E ont intercepté un avion de patrouille maritime iranien.
4. Le 28 novembre 1987 à 9 h 26, deux avions F-18 américains à la position 25° 03' N et 58° 55' E ont intercepté un avion de patrouille maritime iranien.
